

## AVIS

RUR.19.429.AV-Nature

---

Demande d'avis sur le projet de RND « Brizy » à  
Cherain (Gouvy) (création)

Avis adopté le 6/12/2019

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de mise sous statut RND  
*Date de réception :* 20/11/2019  
*Références :* DO502/AF/08-803 DNF/DNEV/AF/OB Sorties 2019 : 20424

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 3/12/2019 (reconvoquée le 6/12/2019)

## Avis

Réuni ce 6 décembre 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 3 décembre 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable**.

Ce projet de création a fait l'objet d'un avis favorable de la CCGRND de Marche-en-Famenne. Par ailleurs, le site en question a fait l'objet de travaux de désenrésinement et de restauration dans le cadre du projet LIFE " Restauration des habitats de la loutre", cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie.

Il demande toutefois qu'une correction soit apportée au projet de plan particulier de gestion, qui précise au cadre 4 "*Si des espèces exotiques devaient s'implanter sur le site, leur élimination sera recommandée*", cette formulation devant être remplacée par "*Si des espèces exotiques devaient s'implanter sur le site, tout devra être mis en œuvre pour les éliminer*".



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »